

**Commune de NEGREVILLE**  
**Délibérations du Conseil Municipal du 9 avril 2024**

Le 9 avril 2024, 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de M. Guy LESENECHAL, Maire.

Étaient Présents : MM. Guy LESENECHAL, Anne MADELEINE, Pierre RIMBEAU, Sophie LEGRAND, Brigitte CHAULIEU, Delphine ROBIN, Agnès DUMONT, Louis LAMARRE, Christelle HYVER, Denis FLORIAN.

Absents excusés : Fanny BESSIN, Claude JOYEUX.

Absent : Francis MARTIN

Secrétaire de séance : Anne MADELEINE.

Approbation du compte-rendu de la séance du 26 mars 2024

**N°2024.16 COMPTE ADMINISTRATIF 2023**

M. le Maire présente le compte administratif 2023 :

**1-Section de fonctionnement**

Dépenses	: 394 301,61
Recettes	: <u>620 677,01</u>
Résultat 2023	: <b>226 375,40</b>
Excédent antérieur reporté	: 1 254 437,51
Résultat fonct. Cumulé (1)	: <b>1 480 812,91</b>

**2-Section d'investissement**

Dépenses	: 963 679,58
Recettes	: <u>370 953,13</u>
Résultat 2023	: - 592 726,45
Excédent antérieur reporté	: <u>208 602,13</u>
Résultat investiss. cumulé	: <b>- 384 124,32</b>

Restes à réaliser en dépenses investiss.	: -75 974,83
Restes à réaliser en recettes investiss.	: <u>381 243,00</u>
Résultat net	: <b>305 268,17</b>
BESOIN DE FINANCEMENT EN INVESTISSEMENT	: <b>78 856,15</b>

M. le Maire ayant quitté la salle, le conseil municipal est amené à se prononcer sur le compte administratif 2023. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif de l'année 2023 du budget communal, présenté par M. le Maire.

Ensuite, le conseil Municipal procède à l'affectation du résultat de fonctionnement :

- 1068 affectation du résultat de fonct. en section d'investiss. (*besoin de financement*) : 78 856,15
- 002 report en section de fonctionnement : 1 401 956,76

**Commune de NEGREVILLE**  
**Délibérations du Conseil Municipal du 9 avril 2024**

**N°2024.17 COMPTE DE GESTION 2023**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion du budget communal pour l'année 2023, présenté par M. le Trésorier, conforme en tous points au compte administratif 2023.

**N°2024.18 BUDGET PRIMITIF 2024**

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2024 soit :

**Budget communal :**

Section de fonctionnement : 1 988 385,00 € en dépenses et en recettes.

Section d'investissement : 1 060 711,00 € en dépenses et en recettes.

**N°2024.19 TAUX IMPOSITION 2024**

Il est proposé de reconduire les taux d'imposition votés en 2023.

Le Conseil décide à l'unanimité le maintien des taux d'imposition pour l'année 2024 et soit :

- Taxe foncière bâti : 44,45 %
- Taxe foncière non bâti : 30,00 %
- Taxe d'habitation (résidences secondaires) : 15,64 %

**N°2024.20 REMPLACEMENT MATERIEL INFORMATIQUE MAIRIE**

M. le Maire propose le remplacement du matériel informatique de la mairie en place depuis 2017 et présente un devis de l'entreprise DALTONER de matériel adapté aux logiciels utilisés pour un montant de 1 703,61 € HT, soit 2044,33 € TTC.

Une prestation complémentaire de 339,60 € est nécessaire pour la réinstallation des logiciels Berger Levrault. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour ces dépenses inscrites au budget.

**N°2024.21 PRISE DE COMPETENCE « ELABORATION D'UN SCHEMA DIRECTEUR POUR L'ACCUEIL DES VEHICULES AMENAGES » PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU COTENTIN. AVIS.**

En 2022, l'Agglomération avec l'appui de l'Office de Tourisme du Cotentin a engagé une réflexion pour définir une stratégie d'accueil et de gestion sur notre territoire des véhicules aménagés (camping-cars, vans).

Les axes stratégiques retenus :

- Organiser et structurer un accueil qualitatif en direction de ces clientèles touristiques
- Remédier fermement aux problématiques localisées de stationnement pour la préservation des sites et des paysages
- Proposer une capacité d'accueil suffisante pour absorber les flux, éviter les conflits et anticiper les évolutions à venir
- Proposer une démarche équilibrée, complémentaire et cohérente à l'échelle de la destination Cotentin.

Il ressort de ces travaux, qu'une typologie de l'offre est à structurer, des grandes aires d'accueil aménagées aux simples places de stationnement en journée.

Ainsi, il semble pertinent de réaliser ce travail à une échelle géographique pertinente, comme celle des pôles de proximité. Dès lors, afin de poursuivre dans cette voie et en considérant l'intérêt de réaliser le schéma directeur d'accueil des véhicules aménagés à l'échelle communautaire, pour garantir une cohérence globale, une harmonisation du niveau de service de l'offre, une promotion de cette offre d'accueil par l'office de Tourisme, la Communauté d'agglomération a délibéré pour :

- Inscrire dans les statuts de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, la compétence facultative « élaboration d'un schéma directeur pour l'accueil des véhicules aménagés »,
- Solliciter auprès des communes le transfert de la compétence « élaboration d'un schéma directeur pour l'accueil des véhicules aménagés » qui devront se prononcer à la majorité qualifiée dans un délai de trois mois,

**Commune de NEGREVILLE**  
**Délibérations du Conseil Municipal du 9 avril 2024**

Il est précisé que la compétence porte sur la stricte élaboration du schéma directeur par pôle de proximité et non sur la mise en œuvre de celui-ci, qui relève majoritairement des compétences de la commune, au titre des pouvoirs de police du maire et de la gestion de la voirie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité donne un avis favorable au transfert de la compétence facultative « élaboration d'un schéma directeur pour l'accueil des véhicules aménagés » à la communauté d'agglomération du Cotentin.

**Questions diverses :**

Le 20 avril, la municipalité organise une demi-journée éco citoyenne. Il s'agit d'inviter toutes les bonnes volontés à s'associer aux membres du Conseil municipal équipés de petit matériel de jardinage pour entretenir les massifs fleuris et espaces végétalisés de la commune.

Une demande de local afin de stocker du matériel a été effectuée par l'association de l'APE de l'école de Négreville. Le Conseil prend note de cette demande et s'engage à réfléchir pour trouver une solution.

Séance contenant six délibérations levée le 9 avril 2024 à 22 h.30.

Séance contenant six délibérations levée le 9 avril 2024 à 22 h.30.

Liste récapitulative des délibérations :

**N°2024.16 b COMPTE ADMINISTRATIF 2023**

**N°2024.17 COMPTE DE GESTION 2023**

**N°2024.18 BUDGET PRIMITIF 2024**

**N°2024.19 TAUX IMPOSITION 2024**

**N°2024.20 REMPLACEMENT MATERIEL INFORMATIQUE MAIRIE**

**N°2024.21 PRISE DE COMPETENCE « ELABORATION D'UN SCHEMA DIRECTEUR POUR L'ACCUEIL DES VEHICULES AMENAGES » PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU COTENTIN. AVIS.**

La secrétaire de séance,

Anne MADELEINE

Le Maire,

Guy LESENECHAL